



Résidence recherche & création + exposition

Cartographie du territoire

Artistes émergents concernés par la photographie

Espace Jean de Joigny – 89300 JOIGNY

Date limite de dépôt des projets de candidature : 11 mai 2022

Objet du projet de résidence

Cette résidence s'adresse à un.e artiste professionnel.le émergent.e, diplômé.e depuis au maximum 3 ans d'une école supérieure d'art (promotions 2019, 2020, 2021).

L'objectif est de développer une recherche originale en lien avec le contexte spécifique et la thématique de la résidence à savoir questionner le territoire jovinien à travers une écriture artistique intégrant la photographie et l'usage des notions de cartographie/carte/géographie.

Une exposition sortie de résidence se tiendra dans les locaux de l'espace Jean de Joigny du 18 novembre 2022 au 15 janvier 2023. L'exposition pourra inclure toute forme d'expression artistique (installation, performance, work in progress, etc.). La résidence d'artiste, mise en place par l'espace Jean de Joigny, relève de la mission d'aide à la création telle qu'elle figure dans son projet culturel. Cette mission s'inscrit dans le cadre des activités qui sont financées spécifiquement par la DRAC Bourgogne Franche-Comté.

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit de porter un regard singulier sur ce territoire : entre forêts, vignes et rivières. Joigny est située dans le département de l'Yonne en région Bourgogne Franche-Comté, à 1h15 en train de Paris. La communauté de communes du jovinien est classée "Pays d'art et d'histoire" et la ville "Plus Beaux Détours de France" grâce à la richesse de son patrimoine (19 monuments classés). Elle compte différentes structures culturelles : le conservatoire, la salle de spectacles Claude Debussy, la médiathèque, l'espace d'expositions Jean de Joigny, la bibliothèque de quartier la Madeleine, le cinéma Agnès Varda (etc.). La population est riche de diversité culturelle et sociale, plus de 60 cultures sont présentes.

L'artiste est invité.e à réaliser des pièces inédites créées spécifiquement lors de la résidence. Selon le souhait de l'artiste, un partenariat avec le musée Nicéphore Niépce est possible, lors d'un temps particulier durant les 6 semaines de la résidence, afin de bénéficier d'une immersion au sein de la collection du musée ainsi que des expertises scientifique, technique et des équipements spécialisés photographie du musée. Les œuvres doivent être conçues pour être installées à l'espace Jean de Joigny le temps de l'exposition.

Une attention particulière sera portée à la dimension éducative pédagogique (voire participative, à définir avec l'artiste sélectionné.e) et à la médiation effective.

Sur place, les équipes culturelles de Joigny et du musée Nicéphore Niépce (si objet) accompagnent l'artiste en résidence dans les divers aspects de sa recherche et le-la mettent en relation avec des structures ressources et interlocuteurs pouvant contribuer au développement de son projet.

Conditions d'accueil de la résidence

Périodes :

- résidence entre septembre et novembre 2022,
- exposition du 18 novembre 2022 au 15 janvier 2023

Durée : une durée de 6 semaines (continue ou non, répartie en plusieurs temps dont une partie à Joigny, et si besoin, au musée Nicéphore Niépce pour la réalisation des oeuvres), définie par un planning entre les services culturels de Joigny, le musée Nicéphore Niépce le cas échéant et l'artiste.

Rémunération : l'artiste recevra un versement de 5000 euros TTC comprenant les frais de matériel, les honoraires, les défraiements, les frais inhérents à la création.

Durant le temps de l'exposition, la ville prend en charge les frais afférents à la médiation.

Hébergement : l'artiste sera logé.e par la ville de Joigny lors des périodes de résidence à Joigny et par la ville de Chalon-sur-Saône lors des périodes de résidence au musée Nicéphore Niépce.

Locaux : un espace atelier de travail de 120 mètres carrés à l'espace Jean de Joigny, le cas échéant un espace de travail équipé d'un poste informatique au sein du musée Nicéphore Niépce.

L'artiste est autonome dans sa production, il est invité à prévoir son équipement.

La résidence : ce programme est ouvert à tous les jeunes artistes français ou étrangers maîtrisant l'usage oral de la langue française et concernés par la photographie.

Critères de sélection

Candidat.e sélectionné.e selon les critères suivants :

- être diplômé.e d'une école d'art au plus tard depuis 3 ans (promotions 2019, 2020, 2021),
- qualités artistiques du projet,

- pertinence du projet dans le contexte spécifique du territoire jovinien,
- singularité de la recherche considérant les aspects du territoire et le cahier des charges,
- qualité du programme de médiation proposé durant la résidence.

Cadre juridique

Une convention de résidence, spécifiant les engagements de la ville de Joigny et ceux de l'artiste accueilli.e, et le cas échéant une convention tripartite incluant aussi le musée Nicéphore Niépce.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale, (P.U.M.A, régime général...) avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture. La somme allouée de cinq mille euros est toutes taxes et charges sociales comprises.

Comment candidater ?

Sous format pdf, le dossier de candidature doit comporter :

- un CV,
- un book d'artiste comprenant une présentation de la démarche artistique et une sélection des travaux précédents et des expériences artistiques professionnelles (sous forme de portfolio avec visuels et textes destinés à rendre compréhensibles les enjeux de la pratique du candidat),
- une note d'intention pour le projet (préciser les motivations),
- un pré-projet (1 page max).

Les dossiers sont à envoyer avant mercredi 11 mai 17h, sous format pdf, via We-transfert, aux adresses :

espace.jean.de.joigny@ville-joigny.fr
dac@ville-joigny.fr

Un comité de sélection, incluant membres de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, du musée Nicéphore Niépce et des services culturels de la ville de Joigny, se réunira début juin 2022. La décision sera rendue fin juin 2022.

Pour plus d'informations :

espace.jean.de.joigny@ville-joigny.fr

03 86 91 49 61 durant les heures d'ouverture : vendredi, samedi de 14h à 18h, dimanche de 14h à 17h

<http://pontdesarts.ville-joigny.fr/lieu/espace-jean-de-joigny/>

espace Jean de Joigny



Présentation

Après avoir développé un projet d'établissement "Pôle arts visuels" de 2017 à 2020 (programmation d'artistes contemporains, résidence de création, proposition de nouvelles formes de sensibilisation à l'art contemporain), l'espace Jean de Joigny a inauguré en 2021 une spécialisation dans le soutien et la diffusion de la photographie contemporaine avec deux expositions organisées en partenariat avec le musée Nicéphore Niépce, dont le commissariat a été assuré par Sylvain Besson, directeur des collections du musée « Impressions de mode » (3 juillet – 5 septembre 2021) présentant une sélection de photographies de Jean Moral, Jean-François Bauret, Peter Knapp, Sacha et « Paysages-prélèvements » (17 septembre – 7 novembre 2021) qui réunissait des œuvres de Jean-Pierre Sudre, Grégoire Eloy - lauréat 2021 du Prix Niépce - et Sandrine Marc. De novembre à janvier 2022, Sébastien Ronsse a présenté « Paysages intérieurs » qui retrace plus de dix années de ses pratiques photographiques et performatives. Depuis 2009, l'auteur photographe propose des narrations paysagères autour du patrimoine industriel entremêlé au monde végétal et minéral. Ses images nous plongent dans des usines, espaces agricoles ou forestiers, témoignant de l'interaction entre l'activité humaine et son environnement. A suivi une exposition, « Flore d'automne, impression d'une nature sauvage » de Amélie Chassary : sélection de photographies illustrant la flore d'automne observée par l'artiste durant l'automne 2021 dans le Parc national des forêts de Bourgogne Franche-Comté, en explorant les thèmes du paysage, de la nature morte et de l'herbier. En avril- juin 2022 Sylvie Bonnot présentera l'exposition « Baïkonour Tour » de en partenariat avec Interface (Dijon) : le volume 1 de cette exposition a été présenté dans la galerie Ségolène Brossette (galerie parisienne de l'artiste) en novembre –décembre 2021, le volume 2 à Interface en février-mars 2022, le volume 3 à l'espace Jean de Joigny en avril-juin 2022. Les 3 volumes de cette exposition seront réalisés dans le cadre de la bourse Aide à la Création que la DRAC Bourgogne Franche-Comté a attribué à Sylvie Bonnot pour la réalisation d'œuvres photographiques lors de son périple au cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan), projet également lié au CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) et susceptible de bénéficier d'une inscription au sein du programme art/science de la Cité Internationale des Arts (Paris). Le soutien et la diffusion de la photographie contemporaine seront désormais déclinés à

l'espace Jean de Joigny sous la forme d'expositions de photographes professionnels, d'actions d'éducation artistique et culturelle auprès du public scolaire, d'actions de médiation auprès du grand public incluant rencontre, discussion avec les artistes exposés, d'une résidence de recherche et création artistes émergents concernés par la photographie en partenariat avec le musée Nicéphore Niépce et de la proposition d'une programmation arts vivants établie en dialogue avec les artistes exposés.

Depuis 2017, l'espace Jean de Joigny reçoit le soutien de la ville de Joigny, du Conseil départemental de l'Yonne, du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et de la Direction régionale des affaires culturelles Bourgogne Franche-Comté. Il est depuis 2019 membre de Seize Mille, réseau régional d'art contemporain Bourgogne Franche-Comté.

L'espace Jean de Joigny, baptisé du nom du célèbre sculpteur du siècle d'or espagnol Juan de Juni né à Joigny en 1507, est implanté au cœur du quartier historique de la ville, au sommet de la rue piétonne Gabriel Cortel, sur la place Jean de Joigny. La ville de Joigny compte 10 000 habitants, elle est située au nord de la Bourgogne, à 150 km au sud de Paris (à 1h15 de train) et à 175 km au nord de Dijon (à 1h40 de train).

Informations pratiques

Horaires d'ouverture : vendredi et samedi 14h - 18h, dimanche 14h - 17h

espace Jean de Joigny

place Jean de Joigny

89300 Joigny - France

+ 33 (0)3 86 91 49 61

espace.jean.de.joigny@ville-joigny.fr

Les espaces d'exposition

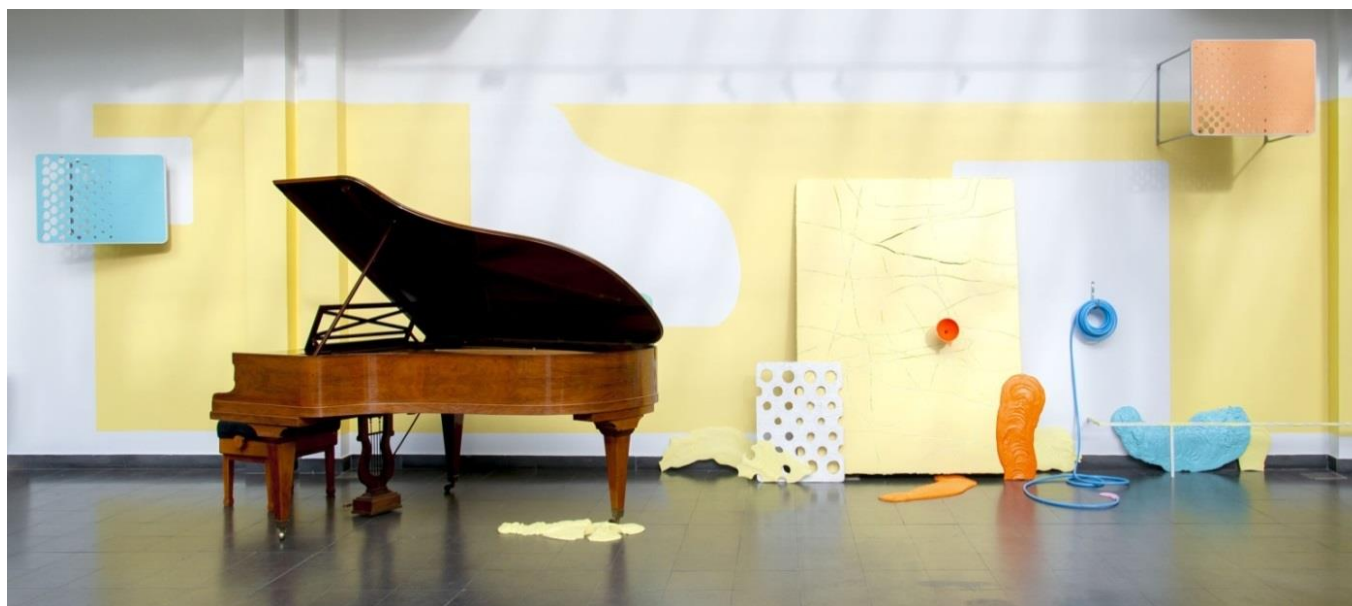
Les espaces d'exposition s'organisent sur deux niveaux, un rez-de-chaussée et une mezzanine. Le second étage dispose d'un atelier réservé aux artistes en résidence.

Surface totale des espaces d'exposition : 311, 25 m²

Surface du rez-de-chaussée : 65, 76 m² / Hauteur sous plafond du rez-de-chaussée : 3, 30 m

Surface du rez-de-chaussée et des escaliers : 194, 25 m²

Surface de la mezzanine : 117 m² / Hauteur sous plafond de la mezzanine : 2, 40 m.



Vue 1 sur le rez-de-chaussée (partie centrale) avec l'exposition *Repeindre* de Miguel-Angel Molina (2020)



Vue 2 sur le rez-de-chaussée (côté gauche depuis l'entrée)



Vue 3 sur le rez-de-chaussée (côté droit depuis l'entrée)



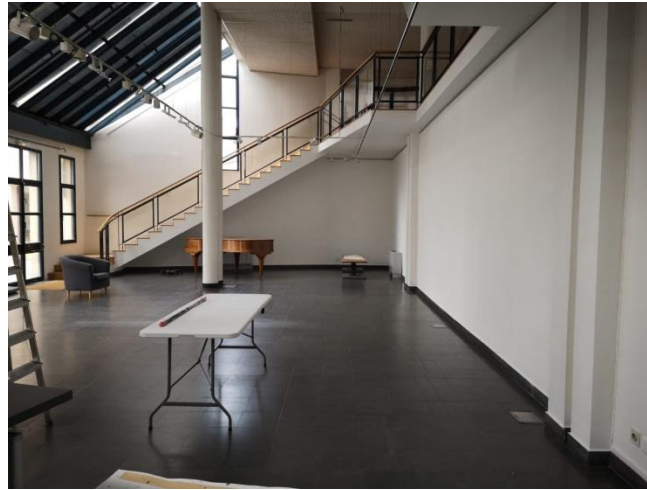
Vue 1 sur la mezzanine (depuis sommet escalier gauche)



Vue 2 sur la mezzanine (depuis sommet escalier droit)



Vue escalier droit



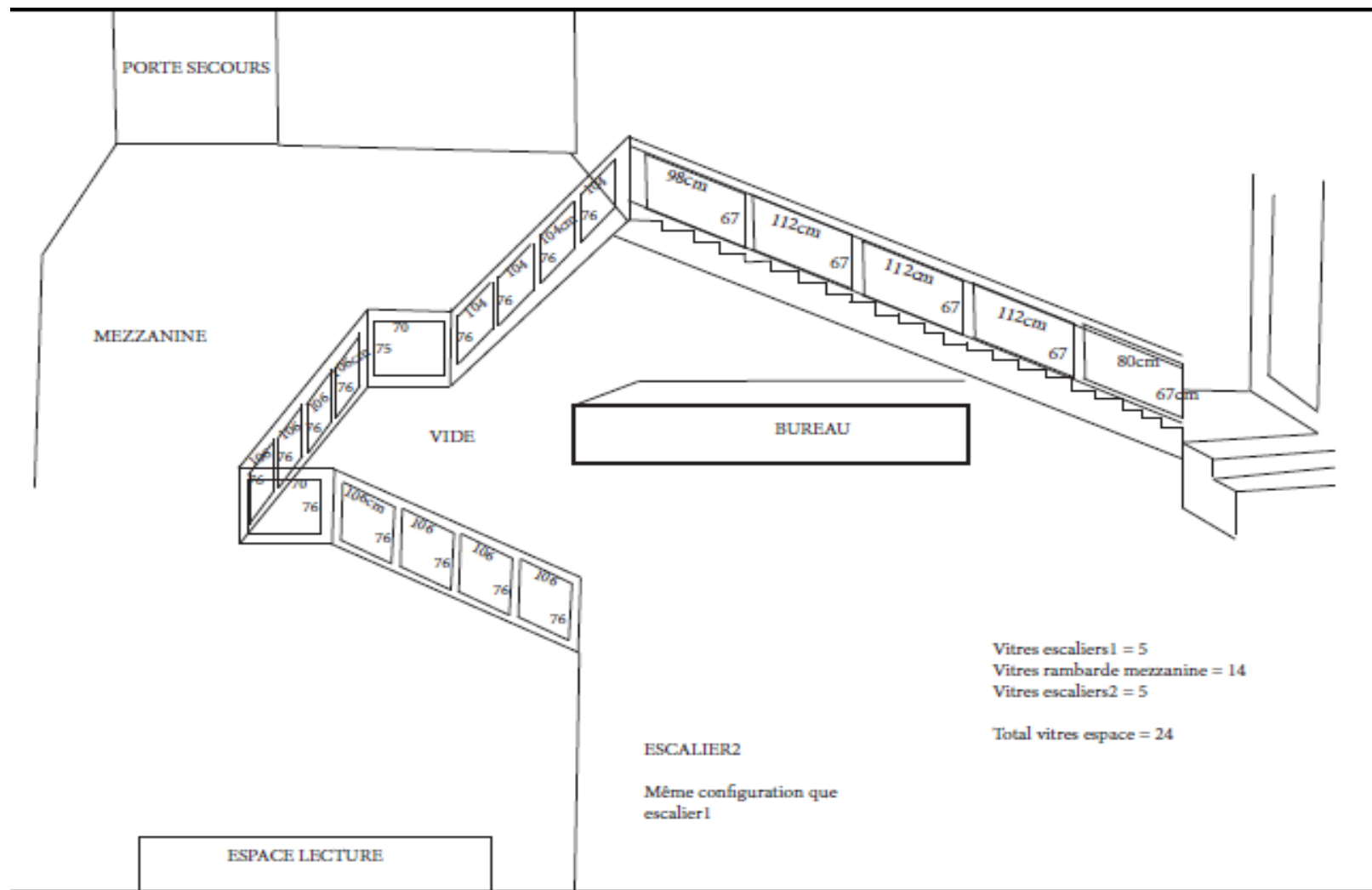
Vue escalier gauche



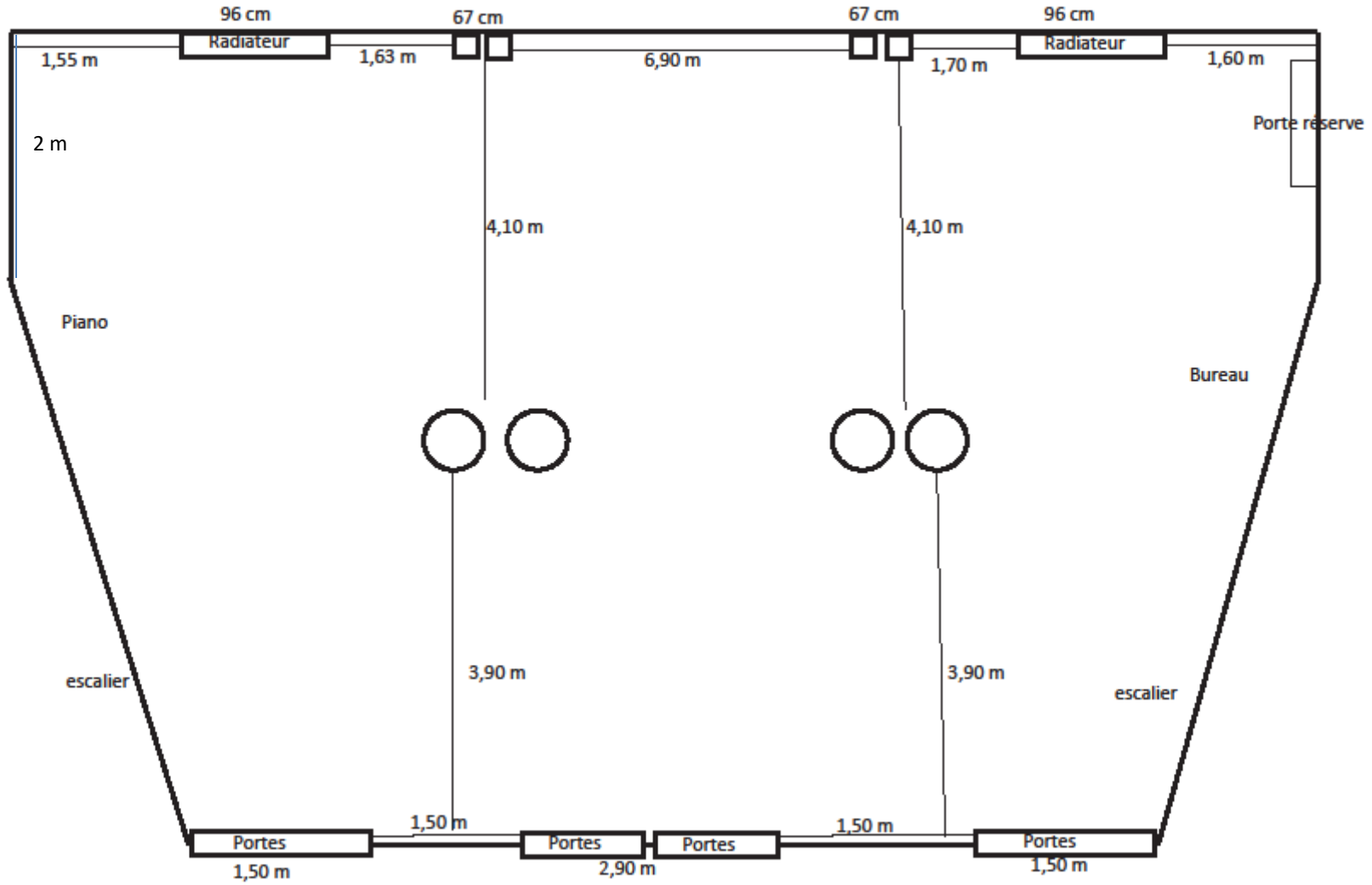
Vue espace lecture (côté gauche mezzanine)



Vue sur le rez-de-chaussée depuis la mezzanine



RDC espace Jean de Joigny
Hauteur sous plafond : 3,30 m



Mezzanine espace Jean de Joigny

Hauteur sous plafond : 2,40 m

